



à nouveau monde, nouveau syndicalisme !



AVEC VOUS,
L'UNSA change
le syndicalisme.

Courriel : itefa@unsa.org

☎ 06.07.71.49.28

**COMPTE RENDU DE LA CAP DU CORPS
DES ADJOINTS TECHNIQUES DES ADMINISTRATIONS DE L'ÉTAT
DU JEUDI 25 MARS 2010**

La CAP était présidée par Mme Myriam MESCLON-RAVAUD, Chef de Bureau.

Point n° 1 : Approbation du procès-verbal de la réunion du 2 avril 2009.

Point n° 2 : Demande de titularisation (agent recruté sans concours) : arbitrage Ministre, les syndicats demandant une prolongation de stage.

Point n° 3 : Demande d'intégration

Avis favorable à l'intégration suivante :

Prénom, nom	Grade et résidence d'origines	Grade d'accueil	Lieu d'affectation
Jean-Louis FOURREAUX	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	Cabinet Travail

Point n° 4 : Demande de détachement

Avis favorable au détachement suivant :

Prénom, nom	Grade et résidence d'origines	Lieu d'affectation
Gaël MAUBERT	AT1ère classe au Ministère de l'Education Nationale	Ministère de l'Immigration

Questions diverses :

☞ **Situation des adjoints techniques**

Nous vous rappelons que tous les élus à la CAP ont boycotté la CAP du 9 mars dernier.

En effet, les adjoints techniques ne disposent que d'un droit théorique à un réel déroulement de carrière.

Toute l'information syndicale et professionnelle sur : <http://itefa.unsa.org>



Si les adjoints techniques apparaissent bien dans la liste des agents promouvables (ce qui veut seulement dire remplir les conditions...) dans un corps de catégorie B (secrétaires administratifs), **ils n'ont cependant aucune chance d'être promus.**

L'expérience montre que très rares sont les adjoints techniques proposés par leur Direction pour la liste d'aptitude en SA, et encore plus rares sont ceux retenus par la Direction des Ressources Humaines. Et avec la très importante diminution du nombre de promotions en SA, les choses ne vont pas s'améliorer...

Or les adjoints techniques devraient, comme tous les autres agents, avoir la possibilité d'obtenir une promotion dans le corps supérieur. Ils ont droit à un vrai déroulement de carrière dans la filière technique.

Tous les syndicats représentés à la CAP ont demandé par courrier aux Ministres l'ouverture de négociations sur le devenir du corps (vous avez reçu ce courrier par la messagerie).

Lors de la CAP, l'Administration a indiqué qu'une réunion de travail devrait se tenir fin avril, début mai.

Les élus ont demandé que Mme KIRRY, DRH, leur adresse une réponse écrite proposant la tenue de ce groupe de travail sur les adjoints techniques et le calendrier correspondant.

☛ **Conducteur automobile**

La question a également été posée à l'Administration de savoir quels étaient, aujourd'hui, les permis de conduire exigés pour être conducteur automobile (B, C, D ?)... Réponse à la prochaine CAP ...

Prochaine CAP le 24 juin 2010 **Avec à l'ordre du jour les mutations**

N'hésitez pas à appeler vos élus

Claude PARIS (02.99.02.27.86)
Valentin THÉNARD (05.90.48.91.50)
Yves-Pierre CORNEIL (01.44.38.38.78)

Michel CIANI (02.99.02.22.00)
Alain LAPOUSSIN (03.21.60.30.05)
Jacques GAREL (02.99.02.22.00)

Toute l'information syndicale et professionnelle sur : <http://itefa.unsa.org>

avec VOUS l'UNSA itefa

change le Syndicalisme



100%
PAS PAREIL

2010

L'ANNÉE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES :
POUR LA RECONNAISSANCE DE NOS MÉTIERS !
POUR UN MEILLEUR DÉROULEMENT DE CARRIÈRE !
**POUR DES CONDITIONS DE TRAVAIL
RESPECTUEUSES DES AGENTS !**



- Vous appréciez l'ensemble des informations (Glossaires - fiches techniques - textes et parution au J.O.- RGPP - Direccte - RéATE) que l'**UNSA ITEFA** vous fait partager jour après jour ;

- Vous approuvez la démarche syndicale et vous reconnaissez la disponibilité de l'équipe de l'**UNSA ITEFA** pour répondre justement et rapidement à vos interrogations ;

- Vous consultez régulièrement le site :

<http://itefa.unsa.org> ;

- Vous prenez connaissance régulièrement des comptes rendus concernant les différentes instances (CTPM-CAP- CNCAS - Etc....).

AVEC VOUS

+Fort l'UNSa!

100%
pas
pareil

**Ne laissez plus « les autres »
décider pour Vous !**

REJOIGNEZ L'ÉQUIPE DE L'UNSA ITEFA !

POUR 2010 : ADHÉREZ !*

*Les fonctionnaires et agents non titulaires peuvent librement créer des organisations syndicales, y adhérer et exercer des mandats syndicaux.



Adjoint Administratif et technique !



Ne laissez plus « les autres » décider pour Vous !

Indices de référence	Montant de la cotisation annuelle	Déduction fiscale 66 %	Cotisation réelle
281 à 345	42 €	27.72 €	14.28 €
346 à 394	63 €	41.58 €	21.42 €
395 à 465	76 €	50.16 €	25.84 €

Possibilité de régler la cotisation en plusieurs fois, n'hésitez pas à contacter :
dominique2.dupin@travail.gouv.fr

Nouvel(le) Adhérent(e)

oui

non

BULLETIN D'ADHÉSION 2010

Je choisis un syndicat autonome !

Snepa

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

☐ Adjoint Administratif ou Technique 2ème Cl.

☐ Adjoint Administratif ou Technique 1ère Cl.

☐ Adjoint Administratif ou Technique Principal 2ème Cl.

☐ Adjoint Administratif ou Technique Principal 1ère Cl.

Échelon ...

☐ A. Centrale

☐ S. Déc..

Service ou établissement d'affectation.....

Adresse (précise).....

Adresse courriel :

Je joins un ou ... chèque(s) de ... € correspondant à ma cotisation annuelle à l'ordre du : **Snepa**

À Madame Dominique Dupin

Rue de l'Artois - Bât. 27 – Apt. 3

Le Port Neuf

17000 LA ROCHELLE

dominique2.dupin@travail.gouv.fr

Le.....

Signature :